

**COMMUNE
DE BEAUSSAIS-SUR-MER**

PERMIS DE CONSTRUIRE
ABANDON DU PROJET EN COURS D'INSTRUCTION

Demande déposée le 20/07/2026

Date d'affichage de l'avis de dépôt : 24/07/2026

N° PC 022 209 26 00035

Par : Représenté par :	Monsieur OZANNE Alexandre, Madame OZANNE Bérengère
Demeurant à :	9 Rue Du Gros Chêne 22550 HENANBIHEN
Sur un terrain sis à :	15 Rue Des Saudrais 22650 BEAUSSAIS-SUR-MER
Cadastré :	209 AC 104
Nature des Travaux :	la rénovation et l'extension d'une maison

Le Maire DE BEAUSSAIS-SUR-MER

Vu la demande de permis de construire présentée le 20/07/2026 par Monsieur OZANNE Alexandre, Madame OZANNE Bérengère, demeurant 9 Rue Du Gros Chêne, HENANBIHEN (22550) ;

Vu l'objet de la déclaration :

- pour la rénovation et l'extension d'une maison,
- sur un terrain situé 15 Rue Des Saudrais, BEAUSSAIS-SUR-MER (22650),
- pour une surface de plancher créée de 33 m² ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/11/2006, modifié le 02/12/2008, le 02/07/2013, le 04/11/2014, le 28/07/2015 et le 27/10/2015 ;

Vu la délibération n°CA-2024-059 du Conseil Communautaire de Dinan Agglomération en date du 27 mai 2024 prescrivant la révision générale du PLUiH de Dinan Agglomération;

Vu le courrier en date du 20/07/2026 annulant la demande susvisée en cours d'instruction ;

ARRETE

Article 1 : La présente demande de permis de construire est déclarée sans suite.

BEAUSSAIS-SUR-MER, le 14 AOUT 2026
Le Maire, *Philippe ORVEILLON*

